

LA COLLECTE
DES ORDURES
MÉNAGÈRES
CHANGE LE
6 FÉVRIER

Guide
de la collecte
des déchets
2017

Agissons

**plus malin
jetons moins!**



Agglopolys
Communauté
d'agglomération
de Blois

agglopolys.fr

ÉDITO

Le constat est simple et plutôt encourageant : les comportements évoluent, la production de déchets ménagers diminue et le tri progresse. Pour s'adapter à ces changements, la Communauté d'agglomération de Blois a souhaité revoir en profondeur l'organisation de la collecte des déchets ménagers dont elle a la charge.

Cette réorganisation des collectes des déchets ménagers (baisse de la fréquence et changement des jours de collecte) prendra effet à partir du 6 février 2017. Elle s'accompagnera de l'uniformisation du taux de TEOM, Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

En parallèle, Agglopolys poursuit sa politique de densification du réseau de Points Tri : de nouveaux points vont être créés prochainement pour vous faciliter le tri au quotidien.

Je compte sur votre implication pour respecter les nouveaux jours de collecte, poursuivre vos efforts de tri et adopter des gestes simples en faveur de la réduction des déchets. Agissons plus malin, jetons moins !



Christophe Degruelle
Président d'Agglopolys,
Communauté
d'agglomération de Blois

Ce qui change à partir du 6 février 2017

LA FRÉQUENCE DE COLLECTE

La quantité de déchets ménagers présentés dans les bacs diminue progressivement. C'est le constat qu'Agglopolys fait depuis plusieurs années. Dans les secteurs collectés deux fois par semaine, le taux de présentation des bacs est très faible lors de la 2^e tournée hebdomadaire. Et quand ils sont présentés, ils sont rarement pleins...

La réduction de fréquence de collecte vise aussi un double objectif encore plus durable : inciter à diminuer la production de déchets et pratiquer davantage le tri !

Concrètement :

- **Les secteurs qui étaient collectés 3 fois par semaine ne le seront plus que 2 fois.**
- **Les secteurs qui étaient collectés 2 fois par semaine ne le seront plus qu'1 fois.**
- **Pas de changement pour les secteurs qui étaient collectés 1 fois par semaine** ni pour les zones d'activités Euro Val de Loire, Les Couratières, Les Gailletrous, Les Onze Arpents, Parc A10, Le Bout des Hayes, Les Guignières, Les Perrières, Les Sablons, Les Clouseaux, La Patte d'Oie qui restent collectées 2 fois par semaine, les mardis et vendredis.
- **L'hyper centre-ville de Blois (secteur F), zone touristique et commerciale, est collecté 6 fois par semaine.**

LE JOUR DE COLLECTE

Les circuits de collecte ont été complètement redéfinis. **Toutes les communes sont concernées par le changement, sauf Cheverny, Coulanges, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Villebarou et partiellement Cour-Cheverny.**

Concrètement

Retrouvez votre(vos) nouveau(x) jour(s) de collecte sur les cartes en pages 4 et 5.



FINANCEMENT DE LA GESTION DES DÉCHETS

Vous avez dit TEOM ?

La TEOM, Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, est un impôt local, basé sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur locative du logement. Elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produits par les ménages. La TEOM ne finance pas exclusivement la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte, mais toute la gestion des déchets (fonctionnement des déchetteries, gestion des Points Tri, incinération des ordures ménagères).

Vers un taux unique

Aujourd'hui, les taux de la taxe sont variables selon les communes. L'objectif est d'atteindre un taux unique pour tous de 10,67 %. Cette convergence des taux de taxe est prévue sur 2 ans (2017 et 2018). La hausse ou la baisse sera donc lissée sur cette période. Concrètement, le taux de la taxe diminue pour 76 % des habitants et augmente de 8 % pour 24 % d'entre eux sur 2 ans.

Répartition des coûts de gestion des déchets

Collecte et tri des déchets recyclables
12,5 €

Collecte des ordures ménagères en porte-à-porte
27,5 €

Incinération des ordures ménagères
27,5 €

Fonctionnement des déchetteries
25 €

Investissement
7,5 €

La collecte des ordures ménagères

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES S'EFFECTUE EN PORTE-À-PORTE À L'AIDE DE BACS ROULANTS, OU POUR CERTAINS SECTEURS URBAINS, EN APPORT VOLONTAIRE À L'AIDE DE CONTENEURS ENTERRÉS.

LES NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE

- **Lundi**
- **Mardi**
- **Mercredi**
- **Jedi**
- **Vendredi**



UN DOUTE SUR VOTRE JOUR DE COLLECTE ?
Connectez-vous sur agglopolys.fr

Pour faciliter le travail des agents de collecte et les protéger des risques de blessures, merci de :

- mettre vos déchets dans votre bac, dans des sacs-poubelle fermés (pas de déchets en vrac),
- présenter votre bac avec la poignée côté rue.



Les sacs, cartons et autres déchets déposés autour du bac ne seront pas collectés.



QUAND ÊTES-VOUS COLLECTÉ ?

- La collecte a lieu le matin de 5h à 12h30. Le bac doit donc être sorti la veille à partir de 19h.
- Pour les secteurs E et F de Blois, la collecte s'effectue le soir.
- Une fois collectés, les bacs doivent être retirés de la voie publique dès que possible pour ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules.

ET LES JOURS FÉRIÉS ?

La collecte est maintenue les jours fériés, sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain. En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées d'une journée, sur tout le territoire, jusqu'au samedi inclus. Pour le secteur F de Blois, les jours fériés ne sont ni collectés ni rattrapés.

COMMENT UTILISER VOTRE BAC ?

Le bac ne doit pas comporter de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, de déchets électroniques, de déchets liquides, de déchets volumineux, de cendres : ces déchets doivent être apportés en déchetterie.

Les déchets recyclables sont à déposer aux Points Tri (liste complète sur agglopolys.fr).



Cap sur la sécurité

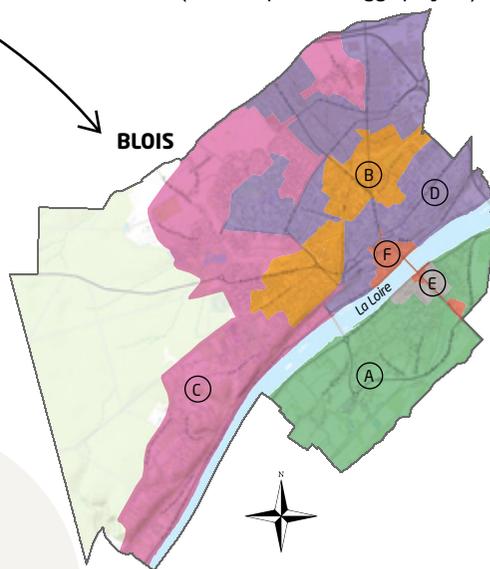
Pour sécuriser davantage les conditions de travail des agents de collecte, Agglopolys s'engage dans une démarche progressive de suppression des marches arrière des véhicules de collecte, accidentogènes. Ainsi, courant 2017, le cas des impasses, qui nécessitent des manœuvres, seront étudiés au cas par cas.



Le saviez-vous ?

Une fois collectés, où vont mes sacs-poubelle ?

Après la collecte, les sacs-poubelle sont apportés à l'usine Arcante à Blois, où ils sont directement incinérés. La chaleur issue de leur combustion est alors transformée en chauffage urbain (pour 90%) ou en électricité (pour 10%) pour alimenter certains quartiers de Blois.



LES NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE

- Secteur A : Lundi matin
- Secteur B : Mercredi matin
- Secteur C : Jedi matin
- Secteur D : Mardi et vendredi matin
- Secteur E : Mardi et vendredi soir (à partir de 18h)
- Secteur F : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi soir (à partir de 20h) et le dimanche matin (à partir de 7h)

Les déchets recyclables

LES DÉCHETS RECYCLABLES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS DANS L'UN DES 260 POINTS TRI RÉPARTIS SUR TOUT LE TERRITOIRE D'AGGLOPOLYS.

Connaître le Point Tri le plus proche de chez vous : agglopolys.fr

LA 2^E VIE DES DÉCHETS RECYCLABLES

BOUTEILLES EN PLASTIQUE ET BOÎTES EN MÉTAL



Bouteilles et flacons en plastique, boîtes et canettes métalliques, aérosols, barquettes en aluminium.

Vides, compactés et en vrac.



15 bouteilles en plastique
=
1 pull polaire

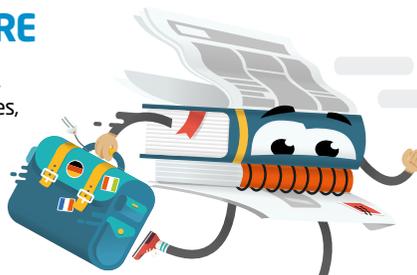
1 tonne de bouteilles en plastique recyclée
→ **610 kg de pétrole brut épargnés**, soit l'équivalent de la consommation énergétique annuelle d'un habitant

PAPIER, CARTON, BRIQUE ALIMENTAIRE



Petits cartons, briques alimentaires, tous les papiers (journaux, magazines, prospectus, lettres et impressions, catalogues et cahiers, enveloppes), boîtes de pizza.

Papiers sans film plastique, cartons mis à plat, en vrac.



2 briques de lait
=
1 rouleau d'essuie-tout

1 tonne de papier recyclée
→ **17 arbres épargnés**

VERRE



Bouteilles, bocaux et pots en verre.

Sans bouchon, ni couvercle.



1 bouteille de verre
=
1 bouteille de verre

Le verre se recycle à l'infini !



Déchets non recyclables à jeter avec les ordures ménagères

Pots de yaourt et de crème fraîche, barquettes en plastique et en polystyrène, vaisselle jetable, sacs plastique, suremballages de packs de bouteilles, couches, serviettes et mouchoirs en papier, vaisselle.



Nos boîtes aux lettres débordent de publicités !

Si vous ne souhaitez plus recevoir ces 40 kg de papier par an, apposez sur votre boîte aux lettres un « Stop pub » ! Pour obtenir un autocollant Stop pub, contactez le service Collecte des déchets au 02 54 58 57 57.

Dépôts sauvages : c'est interdit !



Tout dépôt de sacs, cartons, matelas et autres déchets à côté des Points Tri est considéré comme un dépôt sauvage. Le Code Pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1.500 € (article R.635-8).



Les vêtements et le linge de maison se trient aussi !

Même usés, déchirés ou abîmés, les textiles ont de l'avenir. Glissez-les, propres, secs et en sacs fermés dans l'une des 80 « Habits box » réparties sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys ! Une nouvelle vie leur sera offerte (don, réparation, recyclage).

Liste des Habits box sur agglopolys.fr



Déchetterie mode d'emploi

LA DÉCHETTERIE PERMET AUX HABITANTS DE DÉPOSER ET TRIER DES DÉCHETS QUI, EN RAISON DE LEUR VOLUME, DE LEUR POIDS OU DE LEUR NATURE, NE PEUVENT ÊTRE JETÉS DANS LA POUBELLE OU DANS LES POINTS TRI.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

dans la limite de 1m³/jour/foyer



MÉTAUX



CARTONS
MIS À PLAT



DÉCHETS
VERTS



GRAVATS



TOUT-VENANT



HUILE DE
VIDANGE



HUILE DE
FRITURE



MOBILIER



PILES
ET BATTERIES



ÉQUIPEMENTS
ÉLECTRIQUES/
ÉLECTRONIQUES



LUNETTES



TELEPHONES
PORTABLES



CARTOUCHES D'ENCRE
(JET D'ENCRE ET LASER)



RADIOGRAPHIES



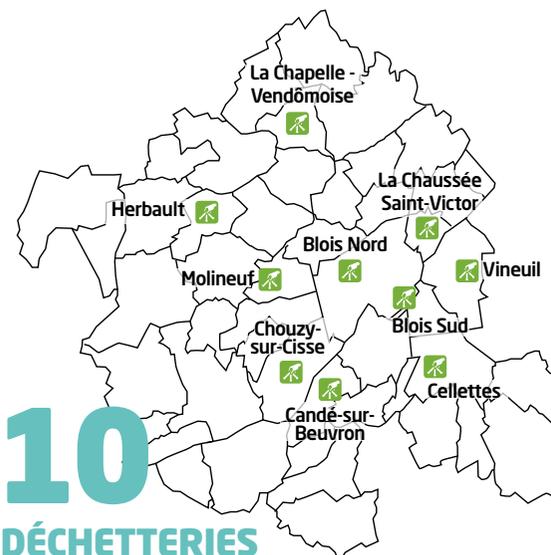
DÉCHETS
DANGEREUX
DES MÉNAGES*



VOS APPAREILS ÉLECTRIQUES SE RECYCLENT !

Pour vous débarrasser de votre appareil électrique défectueux, **pensez, en cas d'achat d'un nouvel appareil, à le donner au vendeur qui a l'obligation de le reprendre**, ou bien apportez-le en déchetterie.

*Déchets des activités de bricolage et de jardinage : peinture, vernis, solvant, engrais, répulsif..



10 DÉCHETTERIES À VOTRE DISPOSITION

L'accès aux déchetteries d'Agglopolys est gratuit, sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

- **BLOIS NORD**,
159 avenue de
Châteaudun
02 54 78 27 73
lundi au samedi
9h-12h30 / 14h-17h30
- **BLOIS SUD**,
17 rue des Prés d'Amont
02 54 78 26 20
mardi au samedi
9h-12h30 / 14h-17h30
- **CANDÉ-SUR-BEUVRON**,
rue de la Chabotte
02 54 79 49 74
lundi 9h-12h30 • mardi,
jeudi, vendredi, samedi
9h-12h30 / 14h-17h30
- **CELLETES**,
chemin de Charlemagne
02 54 70 49 58
lundi 9h-12h30 /
14h-17h30 • mercredi,
vendredi, samedi
9h-12h30 / 14h-17h30
- **CHOUZY-SUR-CISSE**,
route de Coulanges
02 54 20 47 85
lundi, mardi, vendredi,
samedi 9h-12h30 /
14h-17h30
mercredi 9h-12h30
- **HERBAULT**,
chemin des Sablières
06 88 09 84 08
lundi, mercredi 14h-17h30
samedi 9h-12h30 /
14h-17h30
- **LA CHAPELLE-
VENDÔMOISE**,
rue de la Gare
02 54 51 19 05
lundi, jeudi, 14h-17h30
samedi 9h-12h30 /
14h-17h30
- **LA CHAUSSÉE SAINT-
VICTOR**,
9 rue Descartes
02 54 58 92 18
lundi, mardi, mercredi,
jeudi, samedi 9h-12h30 /
14h-17h30
- **MOLINEUF**,
chemin des Petits Bois
samedi 9h-12h30
- **VINEUIL**,
rue des Eglantiers,
02 54 42 88 57
lundi, mercredi,
vendredi, samedi
9h-12h30 / 14h-17h30
jeudi 14h-17h30

Derniers entrants acceptés 10 minutes avant la fermeture (12h20 / 17h20). Fermeture dimanche et jours fériés.



LES BONNES PRATIQUES

La déchetterie est un site qui présente de nombreux risques : risques liés à la nature même des dépôts (déchets chimiques, coupants, lourds et encombrants), risques de chutes dans les bennes et risques liés à la concentration de véhicules et de personnes circulant à pied dans un même site.

Consignes pour utiliser le service en toute sécurité :

- Demander conseil à l'agent d'accueil en cas de doute.
- Ne pas encombrer le quai avec le véhicule.
- Ne pas rentrer dans les locaux réservés aux déchets dangereux.
- Ne pas laisser les enfants circuler dans la déchetterie.
- Ne pas chercher à récupérer des objets dans les bennes.
- Ne descendre en aucun cas dans les bennes.

Agissons
plus malin
jetons moins!

Les bonnes pratiques

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS !

AGGLOPOLYS S'EST ENGAGÉE EN 2012 DANS UNE DÉMARCHÉ DE PRÉVENTION DES DÉCHETS, VISANT À ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS INSCRITS DANS LA LOI GRENELLE 1, À SAVOIR UNE BAISSÉ DE 7 % D'ICI FIN 2017, SOIT 20 KG PAR HABITANT.

La réduction des déchets concerne tout le monde : habitants, administrations et professionnels. Pour réduire le poids et la nocivité de nos poubelles, il nous faut repenser nos comportements et nos pratiques de consommation.

COMPOSITION MOYENNE DE LA POUBELLE D'UNE FAMILLE BLAISOISE

DÉCHETS ORGANIQUES 40 %

Déchets de cuisine et de jardin

DÉCHETS MÉNAGERS 29 %

PAPIERS, CARTONS, BRIQUES 15 %

BOUTEILLES EN PLASTIQUE, BOÎTES EN MÉTAL 4 %

VERRE 5 %

AUTRES DÉCHETS 7 %

(textiles, déchets dangereux, équipements électriques)



À composter

À recycler

Je fais du compost

Déchets de cuisine et de jardin... à composter pour un engrais prêt à utiliser.

Épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œuf, marc de café (avec le filtre) ou fleurs fanées peuvent être compostés. Installer un composteur est également possible en immeuble ou dans une maison sans jardin ! Pour en savoir plus ou commander un composteur : valeco41.fr ou 02 54 74 62 53.



J'agis contre le gaspillage alimentaire !

Restes de repas... à congeler ou à cuisiner pour éviter de gaspiller.

En France, nous jetons en moyenne 20 kg de nourriture par an et par personne : 7 kg de produits encore emballés et 13 kg de fruits et légumes abîmés, de restes de repas et de produits non consommés.

Questions Réponses



Puis-je changer de volume de bac suite au changement de fréquence de collecte ?

Si la composition de votre famille a changé ou si avec les changements de fréquence de collecte, vous souhaitez changer de volume de bac, composez le 02 54 58 57 57. Toute demande sera étudiée au cas par cas.

Suis-je responsable de l'entretien de mon bac ?

Agglopolys vous met gracieusement à disposition un bac. Vous avez la responsabilité de son entretien. Il doit donc être maintenu propre et en bon état. S'il est détérioré, contactez le service Collecte des déchets d'Agglopolys au 02 54 58 57 57.

Je ne peux me rendre en déchetterie, que puis-je faire ?

Vous n'avez pas de voiture ou vos déchets sont trop volumineux ? Agglopolys propose un service payant d'enlèvement à domicile ou de mise à disposition de benne. Renseignements au 02 54 58 57 57.

Que dois-je faire de mes déchets végétaux ?

Il est interdit de faire brûler dans son jardin l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage... Vous pouvez soit faire du compostage, soit les broyer et les utiliser en paillis pour vos plantations, soit les apporter en déchetterie ou bien, pour de grandes quantités, louer un caisson auprès du service Collecte des déchets. Vos déchets verts seront ensuite valorisés en compost sur la plate-forme de compostage située à Fossé.

**Un doute sur le tri des déchets recyclables ?
Besoin de conseils pour réduire vos déchets ?
Contactez les ambassadeurs de tri d'Agglopolys
au 02 54 58 57 57.**

Je limite les emballages

Acheter en vrac, boire l'eau du robinet... c'est moins de déchets !

Évitez les portions individuelles, préférez les conditionnements grands formats plutôt que les petits, ou encore les produits en vrac ou à la coupe plutôt que les produits en barquettes filmées ! Pour les produits nettoyants, optez pour les éco-recharges ou les concentrés. Enfin, buvez l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille.

Je donne une seconde vie à mes objets !

Donnés, réparés... les objets usagés ont encore de belles années.

Un objet qui ne sert plus à une personne peut s'avérer être utile à quelqu'un d'autre ! Consultez l'annuaire de la réparation, du réemploi et de la location d'objets sur valeco41.fr. Vous y trouverez les coordonnées d'artisans, associations et entreprises près de chez vous.





Agglopolys

Service Collecte des déchets
152 avenue de Châteaudun
41 000 Blois
Tél. 02 54 58 57 57
collectedesdechets@agglopolys.fr

agglopolys.fr

Suivez-nous sur Facebook :
Facebook.com/AgglomerationBlois



agglopolys.fr